



## BUREAU

19 mai 2021

### Relevé de décisions

**Présents** : Michaël Weber, président, Philippe Gamen 1<sup>er</sup> vice-président délégué, Jean Mangion Dominique Lévêque, Jean-Jacques Boussaingault, Bernard Vauriac, Michel Gros, Laurence Dervaux, Emmanuel Mandon, Gilles Benest, Françoise Peron, Laure Galpin, Eric Provost, Françoise Vespa, Dominique Vergnaud, Claudie Grossard, Jacqueline Bouyac, Jacques Charron

**Excusés** : Catherine Marlas, Yves Vandewalle, Jacques Costa, Guislain Cambier, Jean-Louis Joseph, Valérie Simonet, Patricia Poupart, Katherine Wersinger, Didier Peralta, André Crocq

**Invités** : Sandrine Creneau (MTE)

**Fédération** : Eric Brua, Sylvie Gauchet, Anais Tessore

Le Bureau a le quorum et a lieu en visio.

#### 1- Communication du Président (annexe)

**Débat** : **Dominique Lévêque** rappelle l'organisation par Europarc d'une rencontre avec la Direction générale de l'environnement de la commission européenne le 1<sup>er</sup> juin 2021 autour du thème : « Les objectifs de l'UE en matière de biodiversité et le rôle des aires protégées à l'horizon 2030 ».

**Philippe Gamen** remercie la Fédération pour tous les amendements proposés. Concernant l'artificialisation nette, il faut faire des propositions avant que soient imposées les méthodes. Ce point sera débattu en commission urbanisme.

**Bernard Vauriac** : Concernant la mission du député Cubertafon sur la ruralité, il me semblerait intéressant de proposer que les élus des commune rurales puissent déposer des permis de construire directement sans passer systématiquement par un architecte. Car beaucoup de petits projets sont assumables par les élus le plus souvent compétents pour cela, Ils peuvent le faire jusqu'à 170 m<sup>2</sup> pour leurs besoins personnels.

**Eric Brua** pense qu'il faut que les Parcs en tant que territoires mais également en tant que syndicat mixte en capacité d'initier des coopérations intercommunales et intercommunautaires soient identifiés et pris en compte dans ce rapport.

#### 2- Approbation procès-verbal du Bureau du 17 mars 2021

**Le Bureau adopte le PV du Bureau à l'unanimité.**

### **3- Désignation complémentaire de vices présidences de commissions**

**Laurent Seguin**, président du Parc des Ballons des Vosges est désigné vice président de la commission Forêt, **Laurent Laroche**, président du Parc de la Brenne est désigné vice président de la commission Vie culturelle et éducation

### **4- Plan national de l'alimentation : délibération sur la candidature de la Fédération à l'appel à projet**

Présenté par **Eric Brua** :

**Partage d'Outils de Pilotage pour une Alimentation Relocalisée dans les Territoires (PNR) : projet POPART**

#### **Objectif général et principales actions :**

Les Parcs naturels régionaux ont amplifié, depuis 2 ans, leurs actions pour une alimentation relocalisée et responsable dans les territoires. Ayant testé un certain nombre d'outils notamment grâce à un projet du PNA, la Fédération souhaite étendre leur application à l'ensemble des 56 PNR.

L'objectif est d'accompagner les PNR, membres ou porteurs de PAT, dans l'émergence et la maturation de leur PAT et de façon plus large de sensibiliser le grand public à une alimentation responsable, durable et relocalisée, par la mise à disposition d'outils de pilotage et de valorisation.

Pour ce faire, la Fédération s'appuie sur quatre actions fédératrices :

- 1/ Développer un tableau de bord en ligne sur l'alimentation pour les 56 Parcs
  - 2/ Consolider notre observatoire d'initiatives avec une dizaine de nouveaux PNR et production d'un catalogue d'initiatives
  - 3/ Partager les outils/expériences et les valoriser par des vidéos et des fiches
  - 4/ contribuer à des groupes thématiques ou méthodologiques portés par d'autres partenaires.
- Le projet prévoit également l'organisation d'un webinaire de restitution et la production d'un document de synthèse.

**Partenaires techniques associés** : RESOLIS et le BASIC

**Durée du projet** : juin 2021 à fin mai 2023.

**Budget** : 104 750 euros.

Plan de financement :

- 70 000 euros du PNA,
- 28 650 euros du ministère de la transition écologique et solidaire (CPO)
- 7 900 euros d'autofinancement

**Délibération** :

**Le Bureau a pris connaissance de l'appel à projet 2020-2001 du PNA. Il autorise la Fédération à déposer le projet POPART et de son plan de financement pour la période 2021-2023.**

**Montant de la subvention demandée : 70 000 euros.**

**Adopté à l'unanimité**

## 5- Indemnité du Président

Présenté par **Philippe Gamen**

### Rappel des textes

Article 7.1 du règlement intérieur : Respect des conditions légales

*« Afin de pouvoir verser une rémunération au Président de la Fédération conformément à l'article 21 des statuts, le Bureau est tenu de s'assurer que les conditions de l'article 261, 7, 1°, d) du Code général des impôts sont respectés. Par ailleurs, le Bureau est tenu de vérifier, préalablement à l'attribution de toute rémunération à ce titre que la gestion de la Fédération est par ailleurs désintéressée.*

*(...) »*

### Délibération

**La Bureau s'est assuré du respect des conditions légales de versement de la rémunération du Président, prévu à l'article 261, 7, 1°, d) du Code général des Impôts, sur les trois derniers exercices (2016-2017-2018).**

Il a vérifié en particulier que :

- La Fédération conserve un but non lucratif au sens fiscal, et n'est pas soumise aux impôts commerciaux
- les statuts assurent la transparence financière
- le contrôle effectif de la gestion par ses membres
- l'adéquation de la rémunération aux sujétions imposées au Président
- le montant annuel des ressources, hors ressources publiques, de la Fédération, augmentées des ressources des organismes qui lui sont affiliés, hors ressources publiques, est supérieur à 200 000 euros en moyenne sur les exercices 2016, 2017 et 2018.

Il a vérifié également le respect des conditions statutaires :

- Le respect du plafond autorisé par les statuts
- La fourniture par le Président d'une information sur ses revenus, dont son dernier avis d'imposition.

**Au regard de ces éléments il décide de maintenir la rémunération du Président en 2021.**

**Adopté à l'unanimité**

## 6) Désignation de rapporteurs pour les Parcs de Normandie-Maine et Verdon

### Parc de Normandie-Maine : Jean Mangion

- Visite potentiellement prévue pour le **mois d'octobre** avec Avis à rendre au Bureau de novembre ou décembre. (L'avis du CNPN sera rendu en décembre)

### Parc du Verdon : Dominique Lévêque

- Visite potentiellement prévue pour le **mois de décembre** avec Avis à rendre au Bureau de janvier. (Calendrier pouvant glisser vers le début de l'année 2022)

## 7) Avis d'opportunité pour le Parc d'Armorique

**Françoise Peron** introduit le point et quitte la séance : la période ne facilite pas les échanges avec les publics et les communes, donc le périmètre n'a pas été suffisamment exploré. Il est dommage aussi que Dominique Lévêque, rapporteur et Anais Tessore n'aient pas pu venir

dans le Parc. Entre temps, il y a eu la prolongation de la durée de la charte qui donne un peu de souplesse à la démarche.

**Le Président** : c'est la première et dernière fois qu'un avis sera donné sans qu'il y ait une visite préalable. Ce n'est pas acceptable. On peut comprendre qu'il y ait des contraintes mais la Fédération ne donnera plus d'avis distancié. Il est tout à fait possible de refaire des visites séparées (Fédé et CNPN).

Il demande aussi que les rapporteurs désignés ne soient pas directement concernés par le territoire sur lequel il faut donner un avis.

La Fédération se réserve le droit de faire une visite séparée du CNPN.

**Dominique Lévêque, rapporteur**, présente le rapport et précise que c'est la première fois que la Fédération est consultée sur un avis d'opportunité consécutif à une extension du périmètre.

**Sandrine Créneau** intervient pour expliquer que la sollicitation du Préfet date de 6 mois, dans ce délai, sont incluses les consultations des instances nationales. La saisine est intervenue le 30 avril pour la Fédération.

Le confinement de dernière minute n'a pas permis cette visite.

**Eric Brua** : il ne faut pas que la question des délais impacte la consultation nationale. Les visites conjointes sont un gros atout et ces derniers temps on a l'impression que la Fédération est peu considérée dans ce système qui fait pourtant tout pour être flexible. Il rappelle que l'avis de la Fédération est obligatoire tout comme celui du CNPN.

**Le Président** regrette le manque de souplesse dans les délais.  
Et demande si les délibérations des communes ont été proposées ?

**Anais Tessore** répond que non

**Jean-Jacques Boussaingault** pense qu'une extension de 25 communes est énorme. Y a-t-il des moyens financiers supplémentaires ? Les communes auraient pu délibérer soit par mail ou par téléphone ...

**Le Président** demande pourquoi l'ensemble de la partie sud est limitée à 2 communes ? il trouve dommage qu'elles ne soient pas intégrées.

**Anais Tessore** répond que c'est une question de moyens, les autres communes ont peu de patrimoine naturel ni d'enjeu paysager et ne répondent pas aux critères du code de l'environnement.

Anais continue ensuite de donner les raisons de l'intégration ou pas des différentes communes.

Concernant la rade de Brest, les communes ont des continuités forestières, des tourbières, mais il manque des éléments sur l'urbanisation. Finalement proposition d'intégrer que celles qui sont en littoral de la rade de Brest.

**Dominique Leveque** précise que le but était d'aboutir à un compromis avec les critères suivants : la biodiversité, géopark, la rade de Brest.

**Le Président** rajouterait un critère celui du littoral et propose d'intégrer les communes de Ploeven et Pomevez.

**Eric Provost** n'est pas persuadé que l'élément d'urbanisation soit à prendre en compte. Cela pose question pour d'autres Parcs, est ce qu'on rejette systématiquement ce phénomène d'urbanisation à l'extérieur du Parc ou alors on a intérêt à intégrer ces problématiques pour les traiter.

**Jean Mangion** regrette qu'il n'y ait pas un avis des communes. Il faudrait émettre des réserves et donner des conditions et obtenir l'avis des communes. Il faudrait aussi mettre une condition sur les problématiques financières.

**Anais Tessore** a posé la question sur l'avis des communes et on lui a répondu que le Parc avait travaillé avec les services techniques des communes concernées et devait ensuite recueillir l'avis des élus.

**Dominique Lévêque** : l'avis demandé est sur l'extension du Parc, il faut trouver un compromis qui favorise l'extension du Parc tout en faisant en sorte que cette extension ne mette pas en péril le Parc.

**Laurence Dervaux** recommande d'être vigilant sur les moyens financiers donnés par les Régions qui ont tendance à baisser. D'autant plus si le périmètre intègre des communes avec de gros enjeux d'urbanisation.

**Eric Brua** trouve que ce nouveau périmètre est un « nouveau » projet pour le Parc, il faut donc qu'il soit doté de moyens en rapport avec ces nouvelles ambitions et les enjeux qui découlent de ce territoire.

**Le Président** propose de réécrire une partie de l'avis : entre le périmètre actuel et le périmètre proposé, c'est un nouveau projet et rappeler qu'une partie du périmètre comme la Rade de Brest doit être soutenue. La cohérence avec Geopark. Pour le reste des extensions, il y a des réserves compte tenu des financements.

- Il faut que les moyens financiers soient en adéquation avec le projet
- Que les communes concernées puissent donner un avis sur ce projet d'extension

**Dominique Levêque** : il ne faut pas oublier l'aspect réglementaire, le Préfet doit donner sa réponse le 30 juin.

**Jean-Jacques Boussaingault** : rappelle le zéro artificialisation nette à prévoir et cela aura forcément une incidence sur l'urbanisme.

**Michel Legros** demande s'il y a une définition plus fine du périmètre, il ne voit pas non plus les moyens humains et financiers pour faire face à cette extension.

**Dominique Lévêque** répond que 2 postes seraient créés pour faire face à l'extension du périmètre plus les 3 euros de cotisations des communes.

**Laure Galpin** demande si le Parc a conduit une analyse au regard de la majorité qualifiée qui est désormais exigée.

**Eric Brua** répond que le directeur du Parc a fait des simulations.

**Michel Gros** demande que soit marqué dans l'avis le fait qu'il n'y a pas eu de visite de terrain.

**Le Président** soumet au Bureau un avis intégrant les remarques issues du débat. Il fait remarquer que la Région Bretagne pourra changer aussi d'avis selon le résultat des élections régionales.

Les principales remarques :

- Périmètre : revu, certaines communes ne peuvent être intégrées.
- Question du financement de l'extension
- Nécessité que les communes se prononcent
- Question sur l'urbanisme
- Regret qu'il n'y ait pas eu de visite

L'avis va être rédigé suite au Bureau

**Les membres du Bureau adoptent à l'unanimité la proposition d'avis intégrant les remarques formulées.**

## **8) Calendrier pour Bercy Village**

**Eric Brua** propose au Bureau d'entériner le report de Bercy Village initialement prévu en 2022 en 2023.

**Le Bureau adopte ce report.**

## ANNEXES

### 1- Communication

Chers collègues,

Le 7 avril, nous avons organisé notre Assemblée Générale en visioconférence pour la troisième fois. La séance s'est bien déroulée avec en clôture la signature d'un très beau partenariat avec l'INRAE, l'institut Agro et Agroparis Tech. Merci à François Mitteault, le président du CORP d'avoir organisé cet événement. Merci également aux Présidents des commissions qui ont pris la parole à cette occasion pour présenter le programme d'activité 2021.

Comme vous le savez, Éric Provost et moi-même avons pris la décision de reporter notre Congrès au 19, 20, 21 octobre 2022. Cette décision a été prise en concertation avec les partenaires locaux et avant les annonces du Président de la République sur le déconfinement. Des contraintes liées aux pertes financières potentielles nous ont obligé à décider tôt. Personnellement je ne regrette pas cette décision. Même si nous ne le souhaitons pas, nous ne sommes malheureusement pas à l'abri d'une nouvelle dégradation de la situation sanitaire. Le report nous permettra de faire de ce Congrès en Brière un grand événement. Les partenaires Régions et Département nous ont confirmé leur soutien.

Hier, j'ai signé l'acte de vente de nos nouveaux locaux. Nous voilà désormais propriétaires de locaux à aménager au 27 rue des petits hôtels dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Je vous remercie de votre confiance et de votre soutien dans ce projet. Nous avons en parallèle lancé le marché de maîtrise d'œuvre et 6 équipes d'architectes locaux y ont répondu. La commission des marchés se réunira très prochainement en vue de son attribution. Nous vous tiendrons bien entendu informé de l'avancée de ce beau projet et j'espère pouvoir vous faire visiter rapidement ce nouveau site.

Nous sommes toujours très investis sur la réforme de la PAC. Les premières annonces concernant les arbitrages portant sur le premier pilier ne sont pas de nature à nous rassurer. Nous avons sollicité une réunion interministérielle auprès des Cabinets des ministères de l'écologie et de l'agriculture afin d'évoquer avec eux les éventuelles marges de progrès qui pourraient nous permettre de tenir compte de la spécificité de nos territoires. Il nous semble important que l'État se prononce sur la cohérence de la politique agricole commune avec les objectifs inhérents à la nouvelle stratégie des aires protégées.

Mais heureusement les leviers qui permettent d'accompagner la transition vers l'agroécologie ne dépendent pas tous de la PAC. C'est ainsi que contrairement aux années précédentes, la remise des prix du Concours général agricole des pratiques agro-écologiques n'aura pas lieu cette année au Salon international de l'agriculture mais en visioconférence. Les prix seront remis ce jeudi matin. Une occasion de rappeler que les Parcs naturels régionaux sont à l'origine de ce prix qui illustre bien notre mode d'action et qui met en lumière l'engagement des agriculteurs de nos territoires.

Comme vous le savez nous nous sommes beaucoup investis pour le projet de loi Climat et résilience. Le texte intègre désormais une mesure prévoyant une prorogation du classement des Parcs naturels régionaux dont la procédure de révision est affectée par la crise sanitaire. Après de multiples rebondissements, les députés ont adopté un texte permettant la prorogation des chartes de tous les Parcs naturels régionaux arrivant en fin de classement avant la date du 31 décembre 2024 et pour une durée d'un an. Ce n'est pas totalement ce que nous demandions mais c'est déjà une très belle victoire. Je remercie tous les Parcs qui se sont mobilisés pour ce résultat, l'équipe de la Fédération et les services du ministère qui ont été à pied d'œuvre depuis le début. Un merci particulier à Françoise Peron qui nous a mis en relation avec Richard Ferrand, président de l'Assemblée Nationale. Cette dernière intervention aura été déterminante.

Le projet de loi climat résilience est désormais entrée au Sénat. Nous avons été auditionnés par le Sénateur Martin, secrétaire de la commission de l'aménagement du territoire et par la Sénatrice Loisier.

Nous avons à cette occasion senti un fort soutien aux Parcs et un intérêt pour nos propositions. Les Sénateurs se sont dit volontaires pour porter une proposition d'extension de la mesure permettant de la prorogation aux Parcs arrivants en fin de classement en 2025.

Nous avons également profité de cette audition pour relayer nos demandes et propositions d'amendement. Concernant la loi Egalim, un amendement permettrait de faire inscrire les produits « valeurs et esprit Parcs » dans la loi visant à ce que 50% des produits de la restauration collective soient des produits favorables à l'environnement. Vous en avez été destinataires.

Nous allons également faire des propositions concernant le pouvoir de police en matière de publicité attribué au maire. Nous ne sommes pas le seul réseau à nous inquiéter de cette mesure qui ressemble fort à un cadeau empoisonné fait aux maires des petites communes.

Nous allons également relayer nos propositions d'encadrement des coupes rases et de régulation des espèces invasives.

Enfin nous avons fait part aux sénateurs de nos inquiétudes concernant l'amendement adopté à l'Assemblée nationale portant sur les moulins et la continuité écologique contre l'avis du Gouvernement. Cet amendement vise à rendre quasiment infaisable et in finançable tout projet d'aménagement des seuils de moulins. Si nous partageons l'attachement au patrimoine que constituent les moulins et leurs ouvrages hydrauliques, nous savons aussi que des projets qui permettent à la fois aux espèces migratrices de circuler et de préserver ces patrimoines sont possibles. Cette réforme risque fortement de les pénaliser. Enfin nous avons terminé par rendre attentif les sénateurs aux effets pervers de mesures portant sur la zéro artificialisation nette ou à l'isolation des logements s'ils ne tiennent pas compte du contexte spécifique de nos territoires ruraux. Bien entendu nous partageons l'objectif final, mais la déclinaison d'une telle politique doit pouvoir s'adapter aux **contextes** très différents de chaque territoire.

Nos inquiétudes exprimées sur les modalités de mise en œuvre du volet plantation du plan de relance ont également donné des suites. Après les engagements pris par le directeur général de l'ONF à l'attention des Parcs, confirmés par courrier, c'est le délégué ministériel au bois et à la forêt qui a organisé une réunion avec les aires protégées, les ministères de l'écologie et de l'agriculture, le CNPF et l'ONF. Des engagements ont été pris qui devraient rapidement se traduire dans une charte de mise en œuvre du plan de relance dans les aires protégées. Nous demandons que le classement en Parc naturel régional soit pris en compte, que les engagements des différentes chartes soient respectés et qu'une véritable concertation entre les services déconcentrés et les syndicats mixtes de Parcs puisse se mettre rapidement en place. Nous sommes bien conscients des enjeux et des défis qui découlent de l'impact du changement climatique sur la forêt. Nos territoires ont trop pâti de décisions hâtives et insuffisamment concertées.

Ce principe de cohérence, nous le rappelons régulièrement à l'Etat. Il est à la base du contrat qui nous lie et le socle du principe d'intervention des PNR. Je souhaite que la Fédération soit présente pour relayer les inquiétudes quand elles s'expriment. C'est le cas dans le Haut Languedoc à propos d'un projet de permis exclusif de recherche minier dans la commune de Fontrieu. Le 27 mai, Daniel Vialelle, Président du Parc et moi-même avons rendez-vous avec Pierre Jérémie, Conseiller auprès de la Ministre, Agnès PANNIER-RUNACHER suite à notre interpellation. En parallèle nous avons été invités par la DGALN à évoquer ce sujet en lien avec la prochaine Stratégie nationale de la biodiversité. Le code minier intègre très peu la problématique « aires protégées » à ce jour. Je sais que vous êtes quelques Parcs à nous relayer régulièrement cette problématique. Nous allons profiter de cette occasion pour essayer de progresser sur ce sujet.

La première controverse du CORP a réuni plus de 300 participants en visioconférence. Le principe de ces événements est de permettre à deux scientifiques de croiser leurs regards parfois divergents sur une même problématique. La première a été organisée le 22 avril sur le thème de la forêt et du changement climatique. Cette initiative est parfaitement en adéquation avec nos valeurs. Les Parcs sont des lieux de débat et d'échange. Ils doivent contribuer à proposer des solutions issues de l'intelligence collective. Bravo François et souhaitons beaucoup de réussite à ce cycle de controverses. Espérons aussi que ces initiatives nous permettent de proposer des nouveaux programmes de recherche dans les Parcs.

Toujours sur le plan législatif, Michel Gros et moi-même avons été auditionnés par le député Cubertaon à qui le Premier Ministre a confié une mission portant sur l'application du principe de différenciation et l'intérêt que ce principe peut avoir pour les territoires ruraux.

Ce rapport visera à nourrir les réflexions sur le premier volet de la Loi 4D. Les Parcs naturels régionaux ont été les pionniers de la coopération intercommunale puis intercommunautaire. Nos syndicats mixtes, créés à l'initiative des collectivités locales peuvent s'adapter aux besoins spécifiques de chacun de nos territoires. Cette souplesse couplée à l'ingénierie de grande qualité dont nous disposons peut et doit permettre à nos territoires d'adapter leurs modes d'action. Il est fondamental que nous soyons mieux identifiés non seulement au regard de notre label mais également en tant que structure publique de coopération. A ce titre, nous pouvons légitimement prétendre à participer à la mise en œuvre de ce principe de différenciation. Je crois même pouvoir dire qu'il est dans nos gènes.

Chers collègues, comme vous le savez la Fédération dispose désormais d'un siège au CESE. J'ai proposé à Jean-Louis Joseph de continuer à nous y représenter. Jean-Louis Joseph a fait preuve d'une grande assiduité et d'un fort engagement au sein du CESE. Il y représente parfaitement notre réseau. Son investissement est par ailleurs reconnu et devrait probablement lui permettre de disposer d'un siège de vice-président de commission.

Le 28 mai prochain, au pont du Gard, seront remis pour la troisième année les prix « innover à la campagne – j'entreprends là où je vis ». Le réseau peut être fier car on dénombre 5 candidatures d'entreprises installées dans un Parc :

- Pour le grand prix du jury (4 sur 12 nominés) : Les Jardins de Brenne (PNR Brenne – nommé prix Parc), Le Mouton Givré (PNR Causses Quercy – nommé prix Parc), Go Free (PNR Luberon – nommé prix Parc 2020), Brasserie 360 (PNR Volcans Auvergne).

- Pour le Prix "One Planet One Health" de Danone (1 sur 2 nominés) : Les Jardins de Brenne (PNR Brenne – nominé prix Parc)
- Pour le Prix spécial "Engagement et Territoire" d'Initiative France - réseau des plateformes d'initiatives locales (1 sur 2 nominés) : Le Mouton Givré (PNR Causses Quercy – nominé prix Parc)
- Pour le Prix de la Région Occitanie (1 sur 2 nominés) : Locagourmand (PNR Pyrénées ariégeoises) nominé prix Parc)

Ce prix, nous y sommes très attachés. Il est très représentatif des valeurs de développement local et rural que nous portons. Il démontre que l'innovation n'est pas réservée aux villes. Il illustre la ruralité entrepreneuriale et innovante que nos territoires incarnent parfaitement. Bernard Clap, président du Parc du Verdon et Michel Gros, président du Parc de la Sainte Baume ont participé au premier jury et seront présents le 28 mai. Merci à eux deux.

Pour finir, je vous vous confirme que M6 a bien validé un hors-série de 90 minutes pour sa série d'été 2022 consacrée aux Parcs naturels régionaux et sur le thème du tourisme durable. Les Parcs qui ont été retenus seront contactés prochainement pour le tournage. Nous pouvons nous satisfaire de notre présence actuelle sur les médias nationaux.

Je vous remercie,

A noter dans les agendas l'organisation par Europarc d'une rencontre avec la Direction générale de l'environnement de la commission européenne le 1<sup>er</sup> juin 2021 autour du thème : « Les objectifs de l'UE en matière de biodiversité et le rôle des aires protégées à l'horizon 2030 »

[https://www.europarc.org/wp-content/uploads/2021/05/SeminarDialogue2021\\_Provisional-agenda\\_may.pdf](https://www.europarc.org/wp-content/uploads/2021/05/SeminarDialogue2021_Provisional-agenda_may.pdf)

## 2- Désignation de rapporteurs

Pour rappel, le tableau de Rapporteurs déjà nommés

Parcs	Étape	Dates prévisionnelles	Rapporteur
Chartreuse	Consultation des collectivités	Printemps 2021	Y. VANDEWALLE
Alpilles	Avis favorable Bureau 17/03/21		P. GAMEN
Armorique	Visite 21-22 avril AO 12 mai 2021		D. LEVEQUE
Grands Causses	Visite + Avis	25-26-27 mai 2021	P. GAMEN
Vercors	Visite + Avis	9 – 10 septembre 2021	M. GROS
Loire Anjou Touraine	Visite + Avis	Septembre - octobre 2021	F. PERON
Vexin Français	Visite + Avis	Octobre 2021 ?	E. MANDON
Guyane	Visite + Avis	Fin 2021 ??	P. GAMEN
<b>Normandie-Maine</b>	<b>Visite + Avis</b>	<b>Octobre ?</b>	<b>À nommer</b>
<b>Verdon</b>	<b>Visite + Avis</b>	<b>Décembre ?</b>	<b>À nommer</b>
Massif des Bauges	Visite + Avis	Fin 2021 ?	Y. VANDEWALLE
Projets de Parc	Étape	Dates prévisionnelles	Rapporteur
Sud Berry	AO défavorable sous réserve Bureau 09/12/20		Y. VANDEWALLE
Rance Côté d'Emeraude	Consultation des collectivités ?	2ème semestre 2021 ?	D. LEVEQUE
Montagne Basque	Diagnostic		P. GAMEN
Gâtine Poitevine	Diagnostic		C. MARLAS
Comminges Barrouse Pyrénées	Diagnostic		M. WEBER
Brie et Deux Morin	Diagnostic		P. GAMEN
<b>Astarac</b>	Visite + AO	<b>au + tôt fin 2021</b>	



Le Bureau tient à souligner les conditions particulières de l'instruction de cet Avis. Les circonstances liées à la crise sanitaire n'ont pas permis à la visite du PNR d'Armorique d'avoir lieu. Son remplacement par une réunion organisée en visio-conférence avait pour objectif de ne pas fragiliser la procédure de révision du parc dans une période d'incertitude. Cette organisation n'a cependant pas permis de garantir les conditions optimales au déroulement de la procédure. Le Bureau de la Fédération a décidé qu'il ne rendra plus d'Avis d'opportunité sur un projet de modification significative de périmètre en l'absence de visite préalable.

Situé à la pointe de la Région Bretagne, dans le Département du Finistère, le périmètre d'étude de révision du Parc naturel régional de l'Armorique s'inscrit dans la continuité des extensions réalisées au fil des révisions depuis sa création. Le nouveau périmètre d'étude regroupe 68 communes, proposées au classement sur l'intégralité de leur territoire, à l'exception de la commune du Conquet, dont seuls les îlots sont proposés au classement :

- 43 des 44 communes du périmètre actuel, dont 3 îles,
- 25 communes constituant 3 extensions ponctuelles et 2 zones d'extension groupée,
- La rade maritime de Brest en extension jusqu'en limite du PNM d'Iroise.

Ce périmètre est concerné par 6 EPCI, et 3 Pays. En complément, 7 Villes Portes seraient associées au Parc, dont 3 nouvelles.

Les extensions proposées sont réparties comme suit :

- Communes de l'extension Nord, 13 communes :

a/ Le bloc ouest, composé de 12 communes : Plougastel-Daoulas, Loperhet, Dirinon, Saint-Urbain, Irvilac, Le Tréhou, Tréflévénez, La Martyre, Pencran, Landerneau, La Roche-Maurice, Ploudiry

b/ Le bloc est, composé d'1 commune : Lannéanou

- Communes de l'extension Sud, 11 communes :

a/ Le bloc ouest « la Cuvette de porzay », composé de 5 communes : Saint-Nic, Plomodiern, Ploéven, Plonévez-Porzay, Cast

b/ Le bloc est, composé de 5 communes : Lothey, Gouézec, Lennon, Le Cloître-Pleyben, Lannédern

c/ Isolée à l'est, 1 commune : Plouyé

- La Rade de Brest

- Les 2 îlots de l'Archipel de Molène : Béniguet et Quéménès

Le Bureau tient à souligner que le projet de périmètre proposé par le Parc, tant par son envergure, que par ses caractéristiques paysagères, naturelles et urbaines aura inévitablement un impact significatif sur le projet de territoire. Cela entraînera nécessairement des conséquences importantes sur les objectifs, les missions et par conséquent les moyens dont le Parc naturel régional d'Armorique devra disposer.

Le Bureau émet l'Avis et les recommandations suivantes sur la proposition d'extension du PNRA :

- En raison de la qualité de leur patrimoine naturel et de leur identité cohérente avec celle du PNRA, qui pour deux d'entre elles (Saint-Nic et Plomodiern) est confortée par leur intégration dans le périmètre Géopark, le Bureau émet un avis favorable à l'extension du périmètre du PNRA aux communes de :
  - Lannéanou (Extension au Nord – Est)
  - Saint-Nic et Plomodiern, Plonévec-Porzay et Ploéven (extension sud- ouest)
  - Lothey, Gouezec et Plouyé (extension sud- est)
  - Le Conquet : les 2 îlots de l'Archipel de Molène Béniguet et Quéménès
- Le Bureau émet un avis favorable à l'intégration de la Rade de Brest et des communes de Plougastel-Daoulas, Loperhet, Dirinon et Landerneau qui bordent son littoral, et qui forment un ensemble cohérent entre l'identité terrestre et marine du PNRA, adapté à la réalisation des politiques d'actions du Parc. Le Bureau sera attentif au moment de l'Avis sur le projet de Charte, à l'octroi par le Parc des moyens suffisants afin qu'il puisse se placer en structure référente de cette entité et qu'il puisse mener à bien ses missions sur la totalité de la Rade de Brest.
- Le Bureau émet un avis défavorable à l'intégration dans le périmètre du PNRA des communes de :

- Saint-Urbain, Irillac, Le Tréhou, Tréflévénez, La Martyre, Pencran, La Roche-Maurice, Ploudiry (extension nord)
  - Cast (extension sud ouest)
  - Lannédern, Le Cloître-Pleyben, Lennon (extension nord est)
- Le Bureau a entendu la volonté du Parc de recentrer ses actions lors de la nouvelle Charte et souligne la difficulté d'y procéder sur un périmètre notablement plus grand, dont l'extension ne bénéficiera pas d'une augmentation des moyens financiers.
  - Pour cette raison, la Fédération s'oppose à l'intégration des communes précitées pour prendre en compte les capacités financières et humaines dont disposera le Parc pour mener à bien son projet de territoire et garantir sa faisabilité sur l'ensemble de son périmètre.
  - Par ailleurs, le Bureau exprime les observations suivantes sur la proposition d'extension du PNRA :
    - La Fédération tient à rappeler au Parc l'importance du critère de la majorité qualifiée dans l'accès au renouvellement de classement. La majorité qualifiée doit répondre aux trois conditions cumulatives fixées à l'article R.333-7 du code de l'environnement. Si ces trois conditions ne sont pas atteintes, le parc ne peut obtenir son classement, l'assurance de la volonté politique des communes prévues en extension est donc capitale.
    - Le Bureau rappelle également que les communes membres du Parc devront prendre en compte les objectifs nationaux de zéro artificialisation nette des sols, et mettre en place des politiques de lutte contre l'étalement urbain, de résorption des zones urbaines dégradées sur leur territoire, et de densification du bâti.
    - Elle invite le Parc et ses acteurs à prioriser ses actions et à travailler de manière transversale, en raison de l'importance des enjeux du territoire et lui rappelle la possibilité générale qui lui est offerte de travailler par conventionnement avec des acteurs extérieurs sur les thématiques de son choix, notamment sur les enjeux liés à la gestion des bassins versants.
- Le travail par conventionnement technique et financier est aussi à envisager avec les villes portes du Parc, en fonction du programme de coopération et des sujets identifiés.
  - La Fédération encourage la complémentarité entre les acteurs locaux et le Parc pour mettre en cohérence et fédérer, tant dans les statuts ou les conventions que dans le projet de Charte et les partenariats à établir (EPCI, Pays, Villes Portes).

Adopté à l'unanimité (18 voix)